

18 jan 2019 -16:17

Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 18 janvier 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Lors de la conférence de presse, le Premier ministre a annoncé que le Conseil des ministres a approuvé ce matin, en première lecture, l'avant-projet de loi relatif au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne en cas de "no deal". Le gouvernement a validé en outre les tableaux liés à l'impact budgétaire des mesures proposées dans l'avant-projet ainsi que les recrutements nécessaires pour le SPF Affaires étrangères, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), le SPF Economie, la Police fédérale, le SPF Finances et le SPF Mobilité et Transports. Les ministres concernés ont ensuite chacun détaillé les mesures de l'avant-projet concernant leurs compétences. L'avant-projet est transmis pour avis urgent au Conseil d'Etat afin d'être soumis rapidement au Parlement.

Le Premier ministre a également évoqué l'avant-projet mettant en oeuvre, en deuxième lecture, l'accord pour l'emploi de l'été 2018 ("jobsdeal"). Le volet social et le volet fiscal de cet accord ont ensuite été détaillés par le ministre de l'Emploi Kris Peeters et le ministre des Finances Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

18 jan 2019 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Abrogation des statuts de la Coopération technique belge

Sur proposition du ministre des Finances et de la Coopération au Développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal abrogeant les statuts de la Coopération technique belge dans le cadre du changement de nom en Enabel.

Les statuts de l'Agence belge de développement Enabel ont été approuvés par l'assemblée générale d'Enabel et publiés le 13 août 2018. Les statuts de la Coopération technique belge, qui ont été fixés par arrêté royal du 15 février 1999, sont donc abrogés pour qu'ils ne coexistent pas avec ceux d'Enabel.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant abrogation de l'arrêté royal du 15 février 1999 portant exécution de l'article 13 de la loi du 21 décembre 1998 portant création de la "coopération technique belge" sous la forme d'une société de droit public

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

18 jan 2019 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Mesures dans le cadre du contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal introduisant une série de mesures dans le cadre du contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB.

Le projet d'arrêté royal prévoit les trois mesures suivantes :

- l'actualisation de la répartition du financement complémentaire pour le RER et des infrastructures prioritaires, ainsi que la clé régionale des dépenses y relatives
- la modification des dotations de la SNCB réalisant un transfert de la dotation d'exploitation vers la dotation d'investissement de la SNCB en faveur du financement de l'acquisition du nouveau matériel M7
- l'attribution de subsides pour compenser le coût de la sécurisation des infrastructures critiques nationales et pour des investissements complémentaires en matière de sûreté et de sécurité au profit d'Infrabel et pour des investissements pour la lutte contre le terrorisme et le radicalisme au profit de la SNCB

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

18 jan 2019 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région wallonne concernant la finalisation des travaux RER

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération d'exécution complémentaire entre l'Etat fédéral et la Région wallonne adaptant l'accord de coopération d'exécution du 5 octobre 2018 entre l'Etat fédéral et les trois régions concernant la finalisation des travaux RER, ainsi que les cinq annexes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

18 jan 2019 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Modification du règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance du Luxembourg

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal sur le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance du Luxembourg.

Le projet vise à rééquilibrer la charge de travail entre les juges d'instruction de Marche-en-Famenne et ceux d'Arlon. Il modifie également la compétence exclusive en matière de droit pénal social dans l'arrondissement judiciaire du Luxembourg.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 novembre 2017 fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance du Luxembourg et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de commerce et des tribunaux de police

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

18 jan 2019 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Renouvellement du mandat du président du comité de direction du SPF Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement du mandat du président du comité de direction du SPF Justice.

Le mandat de M. Jean-Paul Janssens est renouvelé pour une période de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

18 jan 2019 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Avenant à l'accord national dento-mutualiste 2017-2018

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'avenant à la convention 2017-2018 entre les dentistes et les organismes assureurs.

Cet avenant à l'accord national dento-mutualiste a été conclu à l'unanimité le 6 décembre 2018. Il vise à prolonger l'accord 2017-2018 jusqu'au 31 décembre 2019.

Le projet d'avenant peut être publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

18 jan 2019 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Marché public pour le nettoyage domestique des bâtiments militaires

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public de service pluriannuel pour le nettoyage domestique des bâtiments militaires dans les quartiers des plateaux de Bruges, Beauvechain, Bourg-Léopold et Florennes.

Ce marché, divisé en quatre lots, est lancé via une procédure ouverte et s'étalera sur quatre années (2019-2023).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

18 jan 2019 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Marché public de gardiennage dans différents services publics

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public de services de gardiennage pour le compte du SPF Intérieur et de différents services publics fédéraux participants.

Le marché est divisé en cinq lots : SPF Intérieur, SPF Affaires étrangères, SPF Emploi, SPF Chancellerie du Premier Ministre et SPF Stratégie & Appui. Deux soumissionnaires ont été sélectionnés. La durée du contrat commun est de quatre ans. La durée du marché conclu sur ce contrat commun sera d'un an renouvelable, tacitement, chaque année. Elle ne peut cependant excéder quatre ans, ni le délai de validité du contrat commun.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

18 jan 2019 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Avenant à la convention nationale entre les kinésithérapeutes et les organismes assureurs 2017-2018

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a pris acte d'un avenant à la convention nationale entre les kinésithérapeutes et les organismes assureurs 2017-2018.

Cet avenant entre en vigueur le 1er janvier 2019.

L'avenant peut être publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

18 jan 2019 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Renouvellement de la prolongation du mandat du directeur général de Fedasil

Sur proposition de la ministre de l'Asile et la Migration Maggie de Block, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le renouvellement de la prolongation du mandat du directeur général de Fedasil.

La prolongation du mandat de M. Jean-Pierre Luxen pour la fonction de management de directeur général est renouvelée pour une période de six mois à partir du 18 janvier 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

18 jan 2019 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 18 janvier 2019

Renouvellement du mandat du directeur général adjoint auprès du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement du mandat du directeur général adjoint auprès du Centre fédéral d'expertise des soins de santé.

Le mandat de M. Christian Léonard en qualité de titulaire de la fonction de management de directeur général adjoint est renouvelé pour une période de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

18 jan 2019 -16:17

Appartient à [Conseil des ministres du 18 janvier 2019](#)

Avant-projet de loi relatif au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Cet avant-projet de loi s'inscrit dans une série de mesures de préparation prises par le gouvernement, conformément aux demandes du Conseil européen du 13 décembre 2018 invitant les Etats membres à intensifier le travail. L'avant-projet de loi vise à faire face à l'éventuel retrait du Royaume-Uni sans accord avec l'Union européenne. Il entrerait en vigueur uniquement si aucun accord n'était trouvé au 29 mars 2019 entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Il vise à répondre de manière temporaire aux principales difficultés posées par le Brexit dans les matières relevant des compétences du législateur fédéral.

L'avant-projet prévoit des mesures dans les domaines suivants :

- Asile et Migration : droit de séjour des ressortissants du Royaume-Uni et des membres de leur famille, dans le respect du maintien du droit des citoyens sur une base réciproque
- Energie : sécurité d'approvisionnement en gaz par l'Interconnector (UK) Limited
- Emploi : obligation premiers emploi des jeunes travailleurs d'origine étrangère âgés de moins de 26 ans
- Affaires sociales : conséquences du Brexit dans les différentes branches de la sécurité sociale
- Finances : modification de la loi relative à l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement
- Economie : nouvelles règles relatives aux activités et au contrôle des intermédiaires d'assurance qui exercent des activités de "souscripteur mandaté"
- Santé publique : recettes supplémentaires pour l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>